



Paiement facture réception maison

Par **ben0**, le **15/02/2010** à **14:22**

Bonjour,

j'ai fait construire en 2004 et réceptionner ma maison le 05 octobre 2004.

J'ai émis des réserves le jour de la réception puis sous 8 jours en recommandé.

Toutes les réserves n'ont pas été levées, j'ai toujours en ma possession le constat de levé des réserves qui n'est signé par aucunes des 2 parties. Les 5% n'ont pas été consignés.

Aujourd'hui le constructeur me réclame les 5% en prétextant que les réserves ont été levées et me menace de me mettre en demeure.

On m' a parlé de la prescription L110-4 du code du commerce.

Suis je en droit de refuser le paiement de cette facture?

Cordialement